



Changement de ville et donc de domicile pour raison professionnelle

Par **Loiret**, le **21/07/2019** à **17:39**

Bonjour,

Je suis sous curatelle simple et pour retrouver un emploi plus facilement j'ai besoin de prospecter et de prendre un logement dans une plus grande ville. En sachant que j'ai toutes mes capacités, cela fait maintenant plusieurs années que je travaille (à temps plein) et que je m'assume financièrement, que je gère moi-même la partie papiers administratifs, factures et autres. Pour cela ma curatrice serait-elle en droit de me contraindre à revenir dans ma ville d'origine où je n'ai plus d'emploi ? (j'ai quitté justement mon travail afin de déménager). Si je dois en plus abandonner mon logement dans cette même ville d'origine parce que j'aurais un logement ailleurs (et aussi pour faire des économies), et que l'on me contraigne à y revenir, je ne voudrais pas me retrouver à la rue... Merci